

Zeitschrift: Ingénieurs et architectes suisses
Band: 118 (1992)
Heft: 11

Wettbewerbe

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 22.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Les CFF et le scrutin du 17 mai prochain

A l'occasion du Congrès *Eurailspeed 92*, qui s'est tenu du 27 au 29 avril à Bruxelles, nous avons rencontré M. Claude Roux, ingénieur dipl. EPFL, directeur général des CFF, à qui nous avons demandé quelles seraient les conséquences pour la régie de l'acceptation de l'article constitutionnel ou de l'initiative demandant de relever les débits minimaux en aval des centrales hydroélectriques de notre pays. En effet, les CFF ont procédé à une étude détaillée de l'impact de ces deux projets sur leur approvisionnement énergétique et il était intéressant de connaître les résultats d'une analyse se situant hors de tout courant politique ou commercial. On sait que les CFF produisent en grande partie leur courant électrique, complétant notamment cette production grâce à des participations ou à des contrats avec des centrales nucléaires françaises.

L'acceptation de l'article de loi proposé – qui est, notons-le, en contradiction avec l'objectif de *Energie 2000*, le projet du Conseil fédéral visant à augmenter de 5 % la production d'électricité d'origine hydraulique d'ici à la fin du siècle – entraînerait pour les CFF une diminution de 5 % seulement de leur approvisionnement à partir de cette source.

En revanche, si l'initiative passait le cap de la votation, ce déficit d'approvisionnement atteindrait environ 33 %, ce qui ne saurait être compensé par des appoints indigènes d'autres sources. D'autre part, le recours à l'étranger, notamment aux centrales nucléaires françaises, présente des incertitudes croissantes, en ce qui concerne tant le coût de leurs livraisons que la construction de futures centrales françaises destinées peu ou prou à exporter du courant.

Ces informations nous ont semblé intéressantes pour permettre à chacun d'apprécier l'impact possible du scrutin sur les grands projets – *Rail+Bus 2000* et *AlpTransit* de notre régie nationale.

Jean-Pierre Weibel

Changement de génération à l'EAWAG

Le 31 mars dernier, après une carrière couronnée de succès, le professeur Werner Stumm a pris sa retraite en qualité de directeur de l'Institut fédéral pour l'aménagement, l'épuration et la protection des eaux (EAWAG). Sous sa direction, l'EAWAG est devenu l'un des instituts dominants en matière de sciences de l'environnement. Le professeur Stumm a, en effet, fait œuvre de pionnier dans les domaines de la chimie des eaux, de l'analyse chimique, de la recherche relative aux lacs et aux cours d'eau et de la protection de l'environnement. Par ses nombreux travaux, il a notablement contribué à la compréhension des processus fondamentaux intervenant dans les eaux et à l'étude de celles-ci en tant qu'écosystème. Son successeur est le professeur Alexander Zehnder, jusqu'ici directeur du départe-

ment de microbiologie à l'Université d'agronomie de Wageningen (Pays-Bas), qui est entré en fonctions le 1^{er} avril 1992.

Né en 1928, le professeur Stumm a obtenu son doctorat en chimie à l'EPFZ, en 1952. Après y avoir travaillé comme collaborateur scientifique, puis enseigné durant plusieurs années à l'Université de Harvard (notamment en qualité de «Gordon McKay Professor for applied chemistry» dès 1964), il fut nommé directeur de l'EAWAG et professeur pour la protection des eaux, à l'EPFZ, en 1970. Anticipant les besoins de son temps, le professeur Stumm a marqué les orientations de l'EAWAG de son point de vue interdisciplinaire en matière de sciences naturelles et de sciences de l'ingénieur. Ses recherches sur les interactions entre l'eau, le sol et l'air, menées en vue d'une protection globale des eaux et de l'environnement, ont ainsi contribué à inculquer à toute une génération d'étudiants le sens de leur responsabilité face à la nature. Des travaux qui ont valu un rayonnement international à l'EAWAG et une renommée mondiale à leur auteur, le professeur Stumm étant porteur de cinq doctorats h. c. et lauréat de nombreuses distinctions prestigieuses. Son principal ouvrage, *Aquatic Chemistry* (en collaboration avec J. Morgan), est le traité classique en matière de protection des eaux et a fait l'objet de nombreuses traductions (notamment en japonais et en chinois).

Concours d'architecture «Rue de Lyon», Genève

Résultats

Organisé par la Ville de Genève, en collaboration avec la fédération des coopératives «Syntercoop», qui sera le maître de l'ouvrage, ce concours public était, pour une partie, un appel d'idées et, pour une autre partie, un concours de projet au sens des articles 5, 6 et 9 du règlement SIA 152. Il avait pour objectifs l'aménagement du carrefour rue de Lyon - rue des Délices et la réalisation d'un bâtiment d'habitation à loyers modérés; le concours de projet étant organisé dans la perspective d'un mandat d'exécution à attribuer selon les dispositions de l'article 54 du règlement SIA 152.

Conditions de participation

Le concours était ouvert, d'une part, aux architectes originaires du canton de Genève ou y étant domiciliés et inscrits au tableau des mandataires professionnellement qualifiés; d'autre part, aux étudiants en architecture des Ecoles d'ingénieurs de Genève, de l'EAUG ou des EPF, après six semestres d'études révolus, pour autant qu'ils soient originaires du canton de Genève ou domiciliés dans ce canton. A titre complémentaire, les architectes suivants ont été invités à concourir, conformément à l'article 9.3 du règlement SIA 152: Zurbuchen-Henz, Lausanne; Bevilacqua-Urech-Zentner, Lausanne; A. Concept SA, Fribourg; C. Negrini, Locarno; C. Beck, Monthey; H. Mollet, Bienne; Geninasca-Muller-Schmid, Neuchâtel; Romeo Sironi SA, Porrentruy.

Jury

Président: M. S. Lezzi, arch. indépendant, Genève
 Vice-président: M. M. Ruffieux, directeur des divisions de l'aménagement et des constructions de la ville de Genève
 Membres: M^{mes} et MM. J. Burnand, conseillère administrative et maire de la ville de Genève; K. Allen, arch. indépendant, Berne; L. Cornut, Département des travaux publics de l'Etat de Genève; E. Galley, agent immobilier à Genève et représentant de «Syntercoop»; P.-A. Renaud, arch. indépendant, Genève; Ch. Scaler, arch. indépendante, Genève; P. Versteegh, arch. indépendant, Genève; P. Wullschleger, Office du logement de l'Etat de Genève
 Suppléants: MM. C. Steffen, arch. indépendant, Genève; A. Viaro, Service d'urbanisme de la ville de Genève, J.-P. Bossey, chef du Service d'architecture de la ville de Genève
 Experts: MM. G. Krebs, ingénieur en énergie, Genève; R. Lawrence, Centre d'écologie humaine, Université de Genève; P. Staehelin, Inspection de la construction, Département des travaux publics de l'Etat de Genève

Prix, achats et lauréats

1^{er} prix (Fr. 25 000.-): 55. «Voltaire», ABPM architectes: Olivier Archambault, François Barthassat, Enrico Prati, Patrick Maréchal, Genève; collaborateurs: Ariane Poussière, Pierre-Alain Dupraz
 2^e prix (Fr. 18 000.-): 25. «Silence on tourne», Jacques Bugna, architecte, Genève; collaborateurs: Patrick Freiburghaus, Paula Paloluoma
 3^e prix (Fr. 13 000.-): 67. «De-Lys», Alexandre Micheli et Michel Nemec, architectes, Genève; collaborateurs: Stefan Monnard, Frédéric Aubry
 4^e prix (Fr. 10 000.-): 74. «La Strada», Henri Mollet, architecte, J.-P. Bechtel, E. Fahrer, R. Weber, Bienne; collaborateurs: B. Siegenthaler, R. Tschannen
 5^e prix (Fr. 9000.-): 77. «Zadig», Maria Zurbuchen-Henz et Bernard Zurbuchen, architectes, Lausanne; collaborateurs: Corinne Petterson, Luc Bovard
 6^e prix (Fr. 8000.-): 36. «Brise-Bise», Rino Brodbeck et Jacques Roulet, architectes, Carouge; collaborateurs: Michel Nicolas, Grégoire Joannou, Carmelo Stendardo, Marcel T'hart
 7^e prix (Fr. 7000.-): 56. «La Strada», Béatrice Giovanoli et Alexis Mozer, architectes, Lausanne; collaboratrice: Cécile Jan
 1^{er} achat (Fr. 7000.-): 39. «Flat Iron», Jan Steinfels, architecte, Genève
 2^e achat (Fr. 5000.-): 80. «Urga», Christian Beck, architecte, Monthey; collaborateurs: Patrick Boschetti, Samuel Chesaux, Marco Becheraz
 3^e achat (Fr. 3000.-): 18. «Liberty», ASS Architectes SA: M. Annen, J.-C. Peguet, S.-P. Vuille, Le Lignon; consultant en thermique: Riedweg et Gendre

Remarques et recommandations du jury

82 concurrents sur 155 inscrits ont rendu leur projet dans les délais. Tout en se félicitant de l'intérêt suscité par ce concours, le jury a toutefois noté la difficulté du thème à

traiter, reflétée par l'écart entre le nombre d'inscrits et le nombre de rendus. Il a recommandé le premier prix pour la poursuite du mandat.

Agrandissement du siège de l'entreprise horlogère Corum à La Chaux-de-Fonds

Résultats

En 1991, Corum, Ries, Bannwart & Co SA, fabrique d'horlogerie à La Chaux-de-Fonds, a organisé un concours de projet au sens des articles 6 et 9 du règlement SIA 152, édition 1972. Le jugement des projets rendus s'est déroulé le 18 février et les 2, 3 et 4 mars 1992, à La Chaux-de-Fonds.

Dans le cadre de ce concours, Corum poursuivait trois buts:

- permettre l'agrandissement du siège actuel de la fabrique horlogère; la maison Corum étant à l'étroit dans les deux bâtiments qui abritent les ateliers et toutes les activités commerciales de l'entreprise, l'extension doit permettre de résorber les problèmes dus au manque de place;
- se loger dans un bâti dont l'image corresponde au profil de l'entreprise et à la qualité d'innovation et de finition des montres qui font la renommée internationale de la marque Corum;
- offrir à un jeune architecte la chance de réaliser une première commande.

Le périmètre d'intervention du concours s'inscrivait en marge du jardin d'acclimatation. Cette entité territoriale est bornée au sud par le tissu régulier de la ville, à l'est et au nord par un tissu discontinu de constructions de petite échelle. Le site forme une sorte de plateau légèrement incliné au-dessus de la ville et à la limite de la pente plus accentuée qui borde la forêt.

Conditions de participation

Le concours était ouvert aux architectes suisses ou résidant en Suisse, ayant obtenu leur diplôme en section architecture entre le 31 juillet 1986 et le 31 juillet 1991, dans une des écoles suivantes:

- EPFL, EPFZ, EAUG;
- ETS de Berne, Bienne, Brugg-Windisch, Burgdorf, Coire, Fribourg, Genève, Horw, Lugano-Trevano, Muttentz, St-Gall, Winterthur ou Zurich.

Jury

Président: Vincent Mangeat, architecte, Nyon
 Vice-président: Denis Clerc, architecte communal, La Chaux-de-Fonds
 Membres titulaires: Jean-René Bannwart, président de Corum, La Chaux-de-Fonds; Max Bill, architecte, Zurich; Stéphanie Cantalou, architecte, Berne; Gilbert Luthi, directeur de l'Ecole d'art appliqué, La Chaux-de-Fonds; Serge Steudler, directeur technique de Corum, La Chaux-de-Fonds

Membres suppléants: Claude Roulet, directeur de la publicité Corum, La Chaux-de-Fonds; Ueli Zbinden, architecte, Zurich

Prix, achat et lauréats

1^{er} prix (Fr. 15 000.-): 21. «Jaquemart», Margrit Althammer, arch. EPFZ, Zurich; René Hochuli, arch. EPFZ, Zurich

2^e prix (Fr. 10 000.-): 110. «Syn», Yvonne Rudolf, arch. EPFZ, Zurich

3^e prix (Fr. 7000.-): 73. «t=concours d'architecture», Ueli Brauen; Doris Waelchli, arch. EPFL/SIA, Lausanne; collaborateur: Laurent Bertuchoz

4^e prix (Fr. 6000.-): 30. «L'inaltérable transparence du saphir», Jean Châtelain, arch. EPFZ; Mario Mariniello, arch. ETS/UTS, Delémont

5^e prix (Fr. 5000.-): 42. «Muroc», Emmanuel Vodoz, arch. EPFL, Lausanne; collaboratrice: Sophie Vodoz, arch. EAUG

6^e prix (Fr. 4000.-): 10. «Balancier», Andreina Bellorini, arch. EPFZ; Marco Salvagno, arch. EPFZ, Zurich

7^e prix (Fr. 3000.-): 35. «Mikros», Stéphane Horni, arch. EAUG, La Chaux-de-Fonds

Achat (Fr. 5000.-): 81. «Comme il faut», Lukas Buol; Marco Zünd, arch. ETS, Bâle; collaboratrice: Kathrin Weinmann, arch. EPFZ

Recommandations du jury

A l'unanimité, le jury a recommandé au maître de l'ouvrage, de confier la poursuite de l'étude à l'auteur du projet classé au premier rang en vue de sa réalisation. Un membre du jury, architecte, se tiendra à disposition du maître de l'ouvrage pour le seconder dans cette phase.

Restructuration du centre de Varsovie

Résultats

Organisé en mai 1991 par l'Association des architectes polonais (SARP) et la Société des urbanistes polonais (TUP), ce concours international d'idées avait pour objectif la définition d'un schéma directeur pour le centre de la capitale polonaise et portait sur un site d'une superficie de vingt hectares, englobant le Palais des sciences et de la culture et ses abords. Le jury s'est réuni à Varsovie du 30 mars au 4 avril 1992.

Jury

Président: Robert Krier, Autriche
Membres: Andrzej Fajan, architecte-urbaniste, Pologne; Michel Fouad, arch., Egypte; Rafael de la Hoz, arch., Espagne; Jouko Mahonen, arch., Finlande; Christoph Sattler, arch., Allemagne; Zygmunt Szparkowski, représentant du Conseil municipal de la ville de Varsovie; Andrzej Szyszko, représentant du maire de Varsovie
Suppléants: Jakub Wujek, Pologne; Solange d'Herbez de la Tour, France

Palmarès

1^{er} prix: Wieslaw Bartlomiej Bielyszew et Andrzej Skopinski, Belgique

Prix ex-aequo: Andrzej Dzierzawski, Belgique, et Ilalina Swiergocka-Kaim, Pologne

Michal Owadowicz, Piotr Trebacz, Jan Stryk, Karolina Tulowska, Pologne

Gabriele Tagliaventi, Italie; Liam O'Connor, Royaume-Uni; Luca Guardigli, Italie

Joseph Ahuna, France; Jean-Philippe Garrie, Espagne; Valérie Negre, Espagne; Marie-Laure Petit, France

Aménagement urbain du quartier de Spreebogen à Berlin

Ouverture

La République fédérale allemande et le Land de Berlin lancent un concours international d'idées pour l'aménagement urbain de la zone de Spreebogen, près du «Reichstag», au centre de la capitale. Ce concours s'inscrit dans le cadre de la résolution adoptée le 20 juin 1991 par le Bundestag, de transférer son siège, ainsi que les principales structures du gouvernement fédéral, à Berlin.

L'objet du concours est de définir le cadre du schéma directeur du quartier du Parlement par de nouveaux aménagements spatiaux et structuraux et de réunifier des éléments de la cité isolés durant quarante années.

Conditions de participation

Le concours est ouvert aux professionnels de l'aménagement du monde entier (architectes, paysagistes et urbanistes), jouissant de leurs droits d'exercice dans leur pays. Conforme à la recommandation UNESCO/UIA sur les concours internationaux d'architecture et d'urbanisme, ce concours a reçu l'approbation de l'Union internationale des architectes.

Jury international

En Allemagne: Hans Adrian, Hanovre; Edvard Jahn, Berlin; Gerhart Laage, Hambourg; Günter Schäffel, Bonn; Christiane Thalgott, Munich; Angela Wandelt, Leipzig

Dans le monde: Vittorio Gregotti, Milan; Wilhelm Holzbauer, Vienne; Henning Larsen, Copenhague; Richard Meier, New York; Kalja Siren, Helsinki; James Stirling, Londres; Claude Vasconi, Paris

Prix

Le concours est doté d'un montant total de 720 000 DM (huit prix de 160 000 à 20 000 DM et 14 mentions de 15 000 DM).

Informations et inscriptions

Arbeitsgemeinschaft Wettbewerb Spreebogen, Paulstraße 20c, D-1000 Berlin 21; tél. 030/394 10 81, fax 030/394 40 50.

Tableau des concours

Organisateur	Sujet CP: concours de projet CI: concours d'idées	Conditions d'admission	Date reddition (Retrait de la documentation)	IAS N° Page
SIA	Prix SIA de l'énergie 1992	Maîtres d'ouvrage, ingénieurs, planificateurs	15 mai 92	1-2/92 p. 16
Coopérative de construction Müllheim/SG, Steinach/SG	Ensemble d'habitation Müllheim, Steinach/SG, CP	Architectes domiciliés ou établis dans le district de Rorschach ou dans la commune d'Arbon au moins depuis le 1 ^{er} janvier 1991 ou qui en sont originaires	22 mai 92	
Union internationale des télécommunications (UIT)	Bâtiment administratif, Genève, CP	Appel en vue d'un concours de projet sur invitation, architectes établis depuis le 1 ^{er} janvier 1990 dans le canton de Genève et inscrits MPQ	(13 mars 92)	7/92 p. 138
Commune de Cortaillod/NE	Centre administratif à Cortaillod, CP	Architectes établis ou domiciliés au moins depuis le 1 ^{er} janvier 1991 dans la commune de Cortaillod et inscrits au Registre cantonal des architectes	29 mai 92 (31 janv. 92)	1-2/92 p. 18
Commune de Montana/VS	Maison du feu à Crans-Montana, CP	Architectes établis en Valais au moins depuis le 1 ^{er} janvier 1991; architectes d'origine valaisanne domiciliés en Suisse	29 juin 92 (15 févr. 92)	
La Punt-Chamues-ch, GR	Extension des bâtiments scolaires, CP	Architectes domiciliés ou établis en Engadine ou dans les vallées de Puschlav, Münster et Bergell au moins depuis le 1 ^{er} janvier 1990 ainsi que tous les architectes bourgeois de La Punt-Chamues-ch	17 juillet 92	
Canton de Thurgovie	Extension de l'école de Kreuzlingen, CP	Architectes établis ou domiciliés au moins depuis le 1 ^{er} janvier 1991 dans le canton de Thurgovie ou en ville de Constance, ou originaires du canton de Thurgovie	26 juillet 92 (24 avril 92)	
Commune de Chermignon/VS	Aménagement des cheminements piétonniers, du réseau routier et création du mobilier urbain du centre de Crans, CI	Architectes, urbanistes, et architectes-paysagistes établis en Valais et inscrits au registre cantonal; autres participants: conditions fournies sur demande par l'organisateur	11 août 92 (6 mai 92)	9/92 p. 188
Commune de Rarogne/VS	Ecole primaire et salle de gymnastique à Rarogne, CP	Architectes domiciliés ou établis en Valais au moins depuis le 1 ^{er} janvier 1991 ou originaires du canton du Valais	24 août 92 (31 mars 92)	
Commune de Rümlang/ZH	Halle communale, Rümlang, CP	Spécialistes domiciliés ou établis dans le district de Dielsdorf au moins depuis le 1 ^{er} janvier 1992 ou originaires de Rümlang	14 sept. 92	

Nouveau dans cette liste

République fédérale allemande et Land de Berlin	Aménagement urbain du quartier de Spreebogen, Berlin, CI	Professionnels de l'aménagement du monde entier (architectes, paysagistes et urbanistes) autorisés à exercer dans leur pays	12 oct. 92 (dès le 12 juin 92)	10/92 p. 236
---	--	---	-----------------------------------	-----------------

Note

Cette rubrique, préparée en collaboration avec *Schweizer Ingenieur und Architekt* (SI+A), organe officiel en langue allemande de la SIA, est destinée à informer nos lecteurs des concours organisés selon les normes SIA 152 ou UIA ainsi que des expositions y relatives.

Pour tout renseignement, prière de s'adresser exclusivement à la rédaction de SI+A, tél. 01/201 55 36.